

## Travaux d'éclairage public - Demande de subventions auprès du SYDED

**M. ROY, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur** : Un programme général d'éclairage public pour 2003 a été adopté par le Conseil Municipal du 12 mai 2003.

D'autres opérations d'aménagement nécessitent l'installation d'éclairage public :

1. Chemin des Essarts l'Amour / Chemin des Mirounes	29 000 € TTC
2. Parking public de la maison de quartier de Velotte	35 000 € TTC
3. Parking public de la gare de la Mouillère	18 000 € TTC
4. Rue des Fontenottes	100 000 € TTC
5. Carrefour giratoire rue Xavier Marmier	36 000 € TTC

Sur proposition de la Commission Voirie, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le présent programme complémentaire de travaux dont le financement est inscrit dans les opérations individualisées ou tranches annuelles 2003 - 2004,

- solliciter la participation financière du SYDED pour chacune des opérations et inscrire le montant de ces subventions en recettes sur l'imputation 90.814.1325.89040.30900 par décisions modificatives au compte des opérations concernées, après réception des notifications correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

N'ont pas participé au vote : M. le Maire, Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Claude ROY, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Alexandre CHIRIER, M. Vincent FUSTER, M. Patrick BOURQUE, M. Christophe LIME, M. Pascal BONNET.

*Récépissé préfectoral du 28 novembre 2003.*